

BE-A0523_715188_715287_FRE

Inventaire des archives d'hôpitaux
d'orphelines : la maison de la charité, dite
"maison des enfants de bonne volonté", la
maison des enfants de Saint-Michel et la
maison des enfants de la divine provi



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Histoire du producteur et des archives.....	4
Producteur d'archives.....	4
Nom.....	4
Historique.....	4
Généralités.....	4
L'hôpital des Enfants de Bonne Volonté.....	6
Archives.....	7
Contenu et structure.....	8
Mode de classement.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Inventaires des archives.....	9
II. Organisation.....	10
III. Biens.....	11
A. Généralités.....	11
B. Localités.....	13
1. Houtain-Saint-Siméon.....	13
2. Liège.....	13
IV. Comptabilité.....	15
A. Documents relatifs aux receveurs.....	15
B. Recettes et dépenses.....	15
35 - 38 Comptes des recettes et dépenses. 1780-1794.....	15

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Maison de la Charité dite Maison des enfants de bonne volonté (Liège)

Période:

1608-1824

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.5942

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.74 m
- Dernière cote d'inventaire: 42.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Maison de la Charité dite " Maison des Enfants de Bonne Volonté ", à Liège.

HISTORIQUE

GÉNÉRALITÉS

Dans l'esprit de l'institution établie en 1620 par Gertrude Counotte en Agimont (paroisse Saint-Séverin) ¹, la " Maison des Pauvres Orphelins ", plus tard rebaptisée " hospice des Enfants de la Patrie " (fin XVIIIe siècle), trois orphelinats lui font suite : l'hôpital des Enfants de Bonne Volonté ou " Enfants de la Charité " (1690) ; l'hôpital des Enfants de Saint-Michel (1714) ; l'hôpital des Enfants de la Divine Providence (1733).

Ces trois nouveaux hôpitaux accueillent exclusivement des filles pauvres, au contraire de l'orphelinat Counotte qui pratique la mixité ².

Pour être admis dans ces " maisons ", les enfants doivent être pauvres, orphelins de père et de mère (cette règle est parfois enfreinte), avoir au moins six ans et n'être atteints d'aucune maladie contagieuse. À leur sortie, vers 20 ou 22 ans, lorsqu'ils sont capables d'exercer un métier, on leur donne 15 florins ³. À Saint-Michel et à la Bonne Volonté, les règlements n'exigent pas la condition d'orpheline et de pauvre (enfants de familles trop nombreuses, fillettes abandonnées par leurs parents). En l'an VI (1797-1798), ces institutions exigent le paiement de 100 florins brabant à leur entrée ⁴. L'habillement fait aussi l'objet d'un droit d'entrée : à Bonne Volonté, on exige 5 écus ; à Saint-Michel, 25 écus ; à la Divine Providence, d'abord donné " purement par charité ", le paiement des vêtements devient une norme vers 1750 ⁵. Si les enfants

1 Gertrude Counotte : veuve de l'échevin de Liège Voes ou Servais de la Vignette (mort le 7 mai 1699), morte le 3 mai 1625. Dans son testament du 1er juin 1613, elle lègue 8000 florins brabant et des rentes pour fonder un orphelinat. Elle est toujours en vie lorsqu'elle concrétise son vœu. En 1620, elle donne sa maison située en Agimont et le 27 septembre 1620, le prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière, approuve la donation. Deux plus tard, on inaugure l'établissement sous le nom de " Maison des Pauvres Orphelins ". Démoli en 1837 pour être reconstruit par l'architecte Rémont, l'hôpital est vendu à la ville de Liège en 1892, avant d'être converti en école communale pour filles ; GOBERT, Th., Liège à travers les âges. Les rues de Liège, t. II, 1925, pp. 14-15.

2 HAESSENNE-PEREMANS, N., L'équipement hospitalier de la province de Liège au début du XIXe siècle, Liège, s.d., p. 72.

3 HAESSENNE-PEREMANS, N., Les asiles pour malades, vieillards et orphelins dans l'arrondissement de Liège au début du XIXe siècle, Liège, 1979, p. 123.

4 HAESSENNE-PEREMANS, N., op. cit., p. 123.

5 HAESSENNE-PEREMANS, N., La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle. Un siècle de tension sociale (1730-1830), Paris, 1981 (Bibliothèque de la

sortent avant l'âge, ils doivent payer un dédommagement de 40 florins pour chaque année précédant leur sortie. Ces conditions excluent les enfants misérables, faisant penser parfois à un pensionnat (100 florins brabant de droit d'entrée).

Dans l'orphelinat Counotte, la prise en charge des enfants légitimes, orphelins de père et de mère, pauvres, se fait de 7 à 14 ans jusqu'à 18 ans. Il faut être né à Liège ou dans les faubourgs. À la Bonne Volonté et à la Divine Providence, les enfants sont admis avant l'âge de 6 ans et ce jusqu'à 22 ans.

Le nombre d'enfants en Agimont, de 30 orphelins à ses débuts, est passé à 60 garçons et 40 filles au XVIIIe siècle, et 130 à 140 enfants à la fin du XIXe siècle⁶. Les trois autres orphelinats présentent une situation inverse. Le nombre des orphelines tend à diminuer au fil du temps. En 1706, l'hôpital de Bonne Volonté compte 18 orphelines⁷, 72 en 1713, 68 en 1726, 56 en 1736, 39 en 1762, 38 en 1775 et 30 en 1792⁸. À Saint-Michel, il y a 40 enfants en 1724, 25 en 1752 et 23 en 1792⁹. À la Divine Providence, on dénombre 60 orphelines en 1740¹⁰. Les orphelinats subsistent grâce à la générosité publique et au travail des enfants¹¹.

Les garçons sont placés en apprentissage chez des artisans de Liège, tailleurs ou cordonniers pour la plupart. Les filles apprennent la couture et la fabrication de dentelles dans l'orphelinat même¹².

Sous le régime français, ces établissements ne sont pas supprimés, mais regroupés¹³.

Dès 1793, et plus particulièrement durant l'hiver 1794-95, les orphelinats subissent un dénuement important (disette, absence de chauffage, manque d'hygiène, typhus, chômage, etc), suite à la confiscation de leurs revenus et au non-paiement de leurs rentes. Le Bureau de bienfaisance tente de réduire le nombre des orphelins en abaissant l'âge de sortie (19 ans pour les garçons, 17 ans pour les filles),

mais se heurte au mécontentement des hôpitaux qui se voient privés de la main-d'œuvre et des profits potentiels. En février 1796, on décide de regrouper les orphelinats dans deux maisons, mais l'initiative ne se réalise pas. Le 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), une Commission administrative des hospices civils est créée dans chaque municipalité pour gérer en commun les biens des orphelinats. À Liège, elle entre en fonction le 25 floréal an V (14 mai 1797). Le 24 brumaire an VI (14 novembre 1797), la Commission achète le couvent des Sœurs de Hasque pour y rassembler les orphelins. Il faut

Faculté de Philosophie et Lettres de l'Ulg, fasc. CCXXX), p. 415.

6 GOBERT, Th., Liège à travers les âges. Les rues de Liège, t. II, 1925, pp. 14-15.

7 GOBERT, Th., op. cit., t. II, p. 283.

8 HÉLIN, É., La population des paroisses liégeoises aux XVIIe et XVIIIe siècles, Liège, 1959 (Documents et mémoires, fasc. IV), p. 84.

9 HÉLIN, É., op. cit., p. 85.

10 HÉLIN, É., op. cit., p. 209.

11 L'initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (ancien régime), 11e Colloque international, Spa 1-4 sept. 1982, Actes, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, 1984 (Coll. Histoire, série in-8°, n° 65), pp. 549-550.

12 HAESSENNE-PEREMANS, N., La pauvreté dans la région liégeoise..., p. 416.

13 HAESSENNE-PEREMANS, N., Les asiles pour malades..., pp. 122-126 ; ID., L'équipement hospitalier..., p. 70-72 ; Mille ans d'aide sociale. Exposition, Liège, 1985, p. 57.

cependant attendre le 14 fructidor an IX (1er septembre 1801) pour qu'une décision effective soit prise de réunir les orphelines des quatre maisons dans l'hôpital Sainte-Barbe (le Balloir), libéré par les folles, et d'installer les garçons dans l'hôpital d'Agimont (qu'ils quitteront, en 1891, pour occuper l'hôpital du Vertbois). Les objectifs visent à réduire les dépenses en simplifiant l'administration, à donner une même éducation aux orphelins, à veiller à la moralité en séparant les deux sexes et à assurer un cadre de vie plus sain par le choix d'un quartier moins peuplé. Le 22 fructidor an IX (9 septembre 1801), les démentes de Sainte-Barbe sont transférées à l'hospice des Repenties, rue du Vertbois. Les orphelines y emménagent fin septembre 1801. En mars 1799, le Ministre de l'Intérieur aurait souhaité ne conserver que trois hôpitaux pour l'ensemble des malades et des " délaissés " : un pour les malades, un autre pour les vieillards et les enfants et un dernier pour les fous, les épileptiques, les vénériens et les scorbutiques. La Commission s'y est farouchement opposée, craignant un déséquilibre dans ses finances.

L'HÔPITAL DES ENFANTS DE BONNE VOLONTÉ

Cet orphelinat de filles se situait rue du Crucifix, ancienne rue du Cheval Blanc, près du Pont Torrent, en la paroisse de Sainte-Aldegonde à Liège.

L'établissement aurait été fondé, selon les travaux édités (cfr. bibliographie), par Élisabeth Bailly, une ancienne béguine de Saint-Christophe (morte le 22 février 1748 ¹⁴). La date de fondation est inconnue (vers 1706 ?). Des " maîtresses " auraient pris la relève de cette religieuse. L'hôpital vivait de l'assistance publique.

Au cours de l'inventoriage du fonds, la mention d'Élisabeth Bailly s'est présentée une seule fois : en prévision d'une visite de l'orphelinat en 1713, on prie " sœur Élisabeth Bailly " de ne pas s'absenter. Il n'est nullement fait allusion à un titre de " fondatrice " ou de " directrice ". La primauté dans ce rôle est attribuée aux barons de Surlet, " donateurs " de maisons et de rentes ¹⁵.

Le 10 novembre 1690, Jacques-Ignace, baron de Surlet et du Saint-Empire, vicomte de Montenaken, seigneur du pays de Rotselaar, Bergilez, Corthys ¹⁶, Fraineaux ¹⁷, Odeur, Velroux et Lexhy, cède sa maison (rue du Cheval près du Pont Torrent, paroisse Sainte-Aldegonde) et des rentes héritées de son frère Thomas, pour établir à perpétuité un hôpital des " pauvres malades incurables " des deux sexes, de Liège et des faubourgs, contre l'obligation de réciter des messes. Il recommande à ses successeurs de veiller au développement de l'institution, mais refuse toute aliénation de celle-ci. Néanmoins, dans le cas d'une telle éventualité, les biens seront dévolus aux orphelines de Liège, pour qu'elles y soient éduquées sur le modèle de l'institution sise rue d'Agimont

14 A.É.L, Hôpital des Enfants de la Divine Providence, n° 12.

15 A.É.L, Hôpital des Enfants de Bonne Volonté, n° 5-6 ; HÉLIN, É, La population des paroisses..., p. 84. Pour en savoir plus sur les nombreuses donations des " de Surlet " : DUMONT, Br., Inventaires des archives des aumônes, compagnies de charité et petits hôpitaux de Liège, A.G.R. et A.É.L, Bruxelles, 1983 ; LECOMTE, Fr., Inventaire des archives de l'hôpital des Incurables à Liège, A.G.R. et A.É.L, Bruxelles, 1981.

16 Kortjjs (Montenaken).

17 S'agit-il de Yernée-Fraineux (Nandrin), La Reid (Theux, Spa), Othée ?

(paroisse Saint-Séverin)¹⁸. En cas de refus, les biens échoueraient à la " maison de Miséricorde " dite hôpital de Bavière. Le 13 juillet 1696, l'hôpital est agrandi par l'achat d'une maison contiguë (appartenant à sœur Catherine, maître prébendière de Cornillon).

Par son codicille du 25 mars 1701, son frère Jean-Ernest, baron de Surlet et du Saint-Empire, chanoine de la cathédrale de Liège, archidiacre d'Ardenne, vicaire général, abbé séculier de Visé, seigneur d'Odeur, Velroux et Lexhy, lègue deux maisons contiguës rue du Vertbois (avec des rentes et une somme de 50000 florins) pour y ériger deux hôpitaux (un pour les Incurables et l'autre pour les Repenties).

En 1705, les Incurables sont transférés dans leur nouvel hôpital de la rue du Vertbois. Par l'acte du 18 août 1705, l'hôpital des Incurables rétrocède la donation de 1690 au baron de Surlet. Ce dernier décide de réaffecter les lieux en orphelinat. Le 27 octobre 1705, il en fait don, aux mêmes conditions qu'en 1690, aux " pauvres orphelines " de Liège et faubourgs. Seules celles qui sont reconnues de bonne vie, sur attestation de leur curé, seront admises.

L'orphelinat suivra au plus près le modèle de celui d'Agimont et sera administré par des curés ou des prêtres séculiers de Liège, sous le contrôle du Grand Prévôt. Par son codicille du 21 mars 1707, le baron de Surlet confirme l'établissement des orphelines dans sa maison. Il augmente leur dotation, précise quelques points de l'organisation et stipule qu'en cas de suppression, les biens de l'hôpital retourneraient à celui des Incurables.

Le 17 octobre 1705, le 18 décembre 1713 et le 7 janvier 1723, le prince-évêque de Liège, Joseph-Clément de Bavière, approuve et confirme les donations des barons de Surlet. Saisi comme bien national, l'hôpital est transformé en maternité de 1805 à 1829, avant d'être démoli en 1830.

ARCHIVES

Les archives de ces hôpitaux ont été déposées en 1895 par le C.P.A.S. de Liège aux Archives de l'État à Liège¹⁹. Monsieur Honoré, archiviste du C.P.A.S. nous a assuré qu'il ne restait rien de ces fonds dans son institution. Une masse d'archives hétéroclites est en cours de tri et quelques pièces pourraient encore être fortuitement découvertes. Cela reste mineur. L'essentiel des fonds est conservé aux Archives de l'État à Liège ; des inventaires sommaires en ont été réalisés en 1994²⁰.

18 Créée en 1620 par Gertrude Counotte, veuve de l'échevin Servais de la Vignette ; HAESSENNE-PEREMANS, N., Les pauvres et le pouvoir. Assistance et répression au pays de Liège (1685-1830), Kortrijk-Heule, 1983 (Anciens Pays et Assemblées d'États, LXXXI), p. 14.

19 LECOMTE, Fr., Les hôpitaux de Liège (inventaire), A.É.L., Liège, juin 1995.

20 Inventaire des archives des béguinages, des hôpitaux et de la bienfaisance de la ville de Liège, Bruxelles, 1994 (Archives de l'État à Liège. Instrument de recherche à tirage limité, n°15), p. 11, 20 et 26.

Contenu et structure

MODE DE CLASSEMENT

Le classement des archives de l'hôpital des Enfants de Bonne Volonté s'est opéré sous quatre rubriques : 1) les inventaires des archives de l'hôpital, 2) l'organisation 3) les biens et 4) la comptabilité. Des regroupements géographiques ont été possibles pour les biens. Nous avons signalé en notes les différents lieux répertoriés pour le paiement des redevances (comptabilité). Nous avons opté de classer les recueils factices parmi les biens, bien qu'ils présentent certaines pièces concernant " l'organisation " de l'hôpital.

Description des séries et des éléments

- I. INVENTAIRES DES ARCHIVES
- 1 Inventaire des archives remises à l'hôpital, à la suite d'un partage des legs des barons de Surlet entre les hôpitaux liégeois. s.d. [Après 1752]. 1 dossier
- 2 Inventaire du mobilier de la maison et de la chapelle de l'hôpital (liste des 40 pensionnaires dentellières). 1714. 1 pièce

II. ORGANISATION

- 3 Registre contenant les délibérations (" recès ") des assemblées des maîtres et directeurs de l'hôpital ; un compte des recettes et dépenses (décembre 1753-février 1754) ; un règlement de l'hôpital du 15 novembre 1723. 1706-1754.
1 volume
- 4 Lettres et avis des directeurs de l'hôpital, à propos du placement de deux petites filles. 24 avril 1743.
1 pièce

III. BIENS

A. GÉNÉRALITÉS

- 5 Recueil factice, constitué au XIXe siècle, contenant des titres de propriété et de biens meubles et immeubles (1525-an IX) : les donations des barons Jacques-Ignace et Jean-Ernest de Surlet, 1690-1723 ; les testaments, extraits de testaments, codicilles et règlements de succession (1526-1750) : de Catherine de Lahaye (9 mars 1745) ; de Jean Wadeleux, marchand (29 mars 1745) ; de Catherine Collard (10 février 1750), de Jeanne Ansay, mère supérieure de la maison des Incurables de Liège (9 avril 1748), de Agnès Hanson (10 septembre 1721), de Lambert Arnold de Lahaye, chanoine de Saint-Materne dans la cathédrale de Liège (12 juillet 1739 et 11 février 1744), de Gertrude Vander Elst, de Gilles Houbart, de Willem Le Bon, Jacques Germeau, Jacques Bouvier, brasseur (9 novembre 1654) (rétroactes), de Mathieu Hennet (18 février 1647), de Walter Donckier, jurisconsulte et avocat de la Cour épiscopale de Liège (1603-1744) ; de Catherine Lahaye (1616-1756) ; des maisons : à Liège (1656-1789) : La Salière (paroisse Saint-Pholien), Sur les Airs (paroisse Saint- André), Sur Avroy, Sur le marché, dite La Gayoulle , près de la Boucherie à l'enseigne du Tonnelet, Sur le Pont Torrent (paroisse Sainte-Aldegonde), dite du Griffon, rue du Cheval Blanc (paroisse Sainte-Aldegonde), rue des Clarisses (paroisse Saint-Remy), rue du Pont de Bois (paroisse Sainte-Aldegonde), rue des Trois Sirènes (paroisse Saint-Martin) ; contenant aussi : des fondations de leçons de catéchisme (signature autographe et cachet du baron Jacques-Ignace de Surlet), de luminaires, de deux messes hebdomadaires dites " septimanales " (1708-1779) ; des documents relatifs à l'administration de l'hôpital : des " recès ", des approbations et des règlements des assemblées des directeurs de l'hôpital, 1782 ; des " visitations " de l'hôpital, 1713, 1719 ; de la comptabilité de paiements de redevances (1820). 1526-1820.
- 1 volume
- 6 Registre dit " stock " contenant les transcriptions des titres de propriété, de biens meubles et immeubles : donations (notamment des barons de Surlet (1690-1705), testament de Jeanne Ansay, supérieure de l'hôpital des Incurables), et des documents relatifs au règlement du procès intenté par l'hôpital à Arnold Hardy, et à des exemptions d'impôts. 1690-1754.
- 1 volume
- 7 Codicille du baron Jacques-Ignace de Surlet, vicomte de Montenaken, léguant 5000 florins et diverses rentes à l'hôpital (signature autographe et cachet). 21 mars 1707.
- 1 pièce

- 8 Testament de Catherine Collard, bourgeoise de Liège, du 10 février 1750, par lequel elle lègue une rente sur l'Hôtel de ville de Paris et divers objets religieux à l'hôpital ; titres et comptabilité du paiement de cette rente. 1714-1818 (rétroactes, 1714-1750).
1 dossier
- 9 Testament du 10 janvier 1755 de Marie-Joseph Bouxhay, veuve de Joseph Doyen, léguant des rentes et biens-fonds en quatre parts : a) en faveur des enfants pauvres de la paroisse de Saint-Martin-en-Ile, avec distribution chaque année de vêtements, à condition qu'ils se rendent au catéchisme, b) aux pauvres de Cerexhe-Heuseux, c) à la mission Louis de Gonzague fondée dans le collège de la Compagnie de Jésus en Île à Liège, d) à l'école dominicale des enfants pauvres qui se rendront au catéchisme. 1755-1774.
1 dossier
- 10 Testament, codicille et règlement de la succession de Marie-Isabelle Nagant. 1774-1787.
1 dossier
- 11 Legs de Philippe Jamar, curé de Saint-Adalbert de Liège, en faveur de Philippe Le Loup, archiprêtre de Notre-Dame-aux-Fonts à Liège, directeur de l'hôpital, relatif à l'entretien de Marie-Joseph, fille illégitime. 1708-1709.
1 dossier
- 12 Legs de Jeanne Ansay, supérieure de l'hôpital des Incurables de Liège, par testament du 9 avril 1748, de 3000 florins brabant à l'hôpital, moyennant l'obligation d'entretenir deux fillettes de sa famille, natives de la banlieue de Liège. 1743-1754.
1 dossier
- 13 Legs de 1000 florins brabant par le chanoine de Limbourg, ancien directeur de l'hôpital. 1787.
1 pièce
- 14 Liste des rentes léguées par la demoiselle Lahaye. 1645-1762.
1 dossier
- 15 Cens et rentes léguées par l'avocat Donckier. 1764.
1 pièce
- 16 Rentes dues par la Cité de Liège à l'hôpital. 1769-1793.
1 pièce
- 17 Acquisition par l'hôpital de rentes dues à Maximilien et Hyancinthe Piret du Châtelet. 1780.

1 pièce

- 18 Procès par devant les Échevins de Liège : les directeurs de l'hôpital contre Arnold Hardy et consorts ; objet : règlement de la succession de Ida de Machimot, veuve de Michel de Herstal, marchand-bourgeois de Liège, héritière de sa fille Ida-Françoise de Herstal et de son gendre de Jean-Jacques Hardy (frère d'Arnold de Hardy). 1711-1713.
1 dossier
- 19 Poursuites intentées par la Commission des hospices civils de Liège à des habitants d'Othée, Liège, Angleur, La Boverie, Sprimont, Houtain-Saint-Siméon, redevables de cens et rentes à l'hôpital. 1802-1824.
1 dossier

B. LOCALITÉS

1. HOUTAIN-SAINT-SIMÉON
- 20 Rentes dues à l'hôpital, par Mathieu Tilkin et consorts, habitants de Houtain-Saint-Siméon. 1764-1780.
1 dossier
2. LIÈGE
- 21 Maison sise Derrière la Boucherie, dite la Baille de Fer. 1654-1777.
1 dossier
- 22 Maison sise en Pierreuse, dite la Main d'Or (provenant du baron de Surllet). 1649-1752.
1 dossier
- 23 Maison sise au faubourg Sainte-Marguerite, dite de l'Ange. 1748.
1 pièce
- 24 Maison rue des Aveugles (paroisse Saint-Thomas) (propriété de Olivier de Heid de Cheveneux, drapier liégeois). 1608-1609.
1 dossier
- 25 Maison rue des Clarisses (paroisse de Saint-Remy). 1622-1627.
1 dossier
- 26 Maison appelée auparavant rue du Pont de Bois, puis au Neuf Marché (intimation à l'hôpital de la visite de la maison qui menace ruine, par la veuve du procureur Hardy d'Anthée, rentière). 1777.
1 pièce

IV. COMPTABILITÉ

A. DOCUMENTS RELATIFS AUX RECEVEURS

- 27 Lettres adressées par des débiteurs au receveur L.F. Fescha. 1769-1770.
5 lettres
- 28 Commission du receveur Pascal Bodson. 1er décembre 1781.
1 pièce

B. RECETTES ET DÉPENSES

- 29 Journal aux paiements des redevances de l'hôpital. 1726-1818.
1 volume
- 30 Journal à double face : recettes (16 septembre 1769- 23 juillet 1788) et dépenses (16 septembre 1752-19 avril 1786) ; quelques quittances jointes. 1752-1788.
1 volume
- 31 Remboursements et placements de capitaux. 1769-1780.
1 dossier
- 32 Liste des arriérés de paiements de rentes. 1742-1792.
1 cahier
- 33 Registre aux paiements des redevances dues à l'hôpital (avec transcription de l'acte de donation du 27 octobre 1705 du baron Jacques-Ignace de Surllet ; codicille du 21 mars 1707 ; règlement de la succession de l'avocat Donckier, 1764-1769). 1705-1769.
1 volume
- 34 Comptes des paiements des redevances dues à l'hôpital, pour les années 1765-1778. 1769-1778.
1 cahier
- 35 35 - 38 COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES. 1780-1794.
14 mars 1780-10 septembre 1781.
- 36 1er janvier 1784-31 décembre 1784.
1 cahier
- 37 1785-1791.
1 cahier
- 38 1786-1794.

2 cahiers

- 39** Pièces justificatives et notes de comptabilité. 1728-1797.
1 dossier
- 40** Pièces justificatives des comptes du receveur Pascal Bodson (listes de débiteurs de pensions d'enfants). 1781-1794.
1 dossier
- 41** Compte des aumônes et des frais de construction lors de l'édification de la nouvelle chapelle. 1754.
1 dossier
- 42** Document relatif à l'argent retrouvé après le décès de sœur Marie Gengont, directrice de l'hôpital. 1791.
1 pièce